

## **Association**

**STRASBOURG CONVENTION BUREAU**

**34 RUE DU TIVOLI**

**67000 STRASBOURG**

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 Décembre 2023**

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

18, avenue du Rhin 67100 STRASBOURG • Tél : 03 90 20 05 80 • NOS BUREAUX : STRASBOURG | METZ | PARIS  
E-mail : [info@auditoria.fr](mailto:info@auditoria.fr) • Internet : [www.gestion-strategies.fr](http://www.gestion-strategies.fr) • N° formateur : 426 703 862 67

• SARL au capital de 800 000 € • RCS Strasbourg T1 B 495 241 853 • Siret : 495 241 853 000 11 • Code APE : 6920Z • TVA intracommunautaire : FR 454 952 418 53  
SOCIÉTÉ INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES D'ALSACE ET DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE COLMAR

A l'assemblée générale de l'association,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **STRASBOURG CONVENTION BUREAU** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date de notre rapport.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne:

- L'exhaustivité, l'existence et la séparation des exercices concernant les subventions d'exploitation, les cotisations, les autres contributions financières et les aides accordées à l'association.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'association**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du bureau et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient au gouvernement d'entreprise d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au gouvernement d'entreprise d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gouvernement d'entreprise, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels,
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Strasbourg, le 15 Mars 2024

Pour la société AUDITORIA  
Dan GOMPEL  
Commissaire aux Comptes



# STRASBOURG CONVENTION BUREAU

34 RUE DU TIVOLI

67000 STRASBOURG

## ***Bilan et Resultat Association***

Présenté en Euros

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	31/12/2023 (12 mois)				31/12/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 495	718	777	0,24	1 275	0,49
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles						
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels						
. Autres immobilisations corporelles	32 567	24 262	8 305	2,62	3 154	1,20
. Immobilisations corporelles en cours						
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées						
. Autres titres immobilisés						
. Prêts						
. Autres						
<b>TOTAL (I)</b>	<b>34 062</b>	<b>24 981</b>	<b>9 082</b>	<b>2,86</b>	<b>4 429</b>	<b>1,69</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>						
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	66 531		66 531	20,98	103 823	39,62
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres	6 237		6 237	1,97	17 275	6,59
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	215 123		215 123	67,83	128 455	49,02
Charges constatées d'avance	20 170		20 170	6,36	8 055	3,07
<b>TOTAL (II)</b>	<b>308 061</b>		<b>308 061</b>	<b>97,14</b>	<b>257 608</b>	<b>98,31</b>
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion Actif (V)						
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>342 123</b>	<b>24 981</b>	<b>317 143</b>	<b>100,00</b>	<b>262 037</b>	<b>100,00</b>

## STRASBOURG CONVENTION BUREAU

## BILAN PASSIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
<b>FONDS PROPRES</b>				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité	34 192	10,78	53 469	20,41
. Autres				
Report à nouveau				
Excédent ou déficit de l'exercice	13 268	4,18	-19 277	-7,35
Situation nette (sous total)	47 460	14,96	34 192	13,05
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	1 423	0,45		
Provisions réglementées				
<b>TOTAL (I)</b>	<b>48 882</b>	15,41	<b>34 192</b>	13,05
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
<b>TOTAL (II)</b>				
<b>PROVISIONS</b>				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
<b>TOTAL (III)</b>				
<b>DETTES</b>				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32 577	10,27	20 574	7,85
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	73 689	23,24	63 344	24,17
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instrument de trésorerie				
Produits constatés d'avance	161 995	51,08	143 927	54,93
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>268 260</b>	84,59	<b>227 845</b>	86,95
Ecarts de conversion passif (V)				
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>317 143</b>	100,00	<b>262 037</b>	100,00
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>				

**STRASBOURG CONVENTION BUREAU**  
**COMPTE DE RÉSULTAT**

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	Total	%	Total	%	Variation	%		
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION:</b>								
Cotisations	150 279		130 669		19 610	15,01		
Ventes de biens et services								
- Ventes de biens								
- dont ventes de dons en nature								
- Ventes de prestations de services	17 436		28 650		-11 214	-39,13		
- dont parrainages								
Produits de tiers financeurs								
- Concours publics et subventions d'exploitation	360 000		272 212		87 788	32,25		
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable								
- Ressources liées à la générosité du public								
- Dons manuels								
- Mécénats								
- Legs, donations et assurances-vie								
- Contributions financières	5 951		4 951		1 000	20,20		
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges			500		-500	-100,00		
Utilisations des fonds dédiés								
Autres produits	4		314		-310	-98,72		
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>	<b>533 669</b>		<b>437 296</b>		<b>96 373</b>	<b>22,04</b>		
<b>CHARGES D'EXPLOITATION:</b>								
Achats de marchandises								
Variations stocks								
Autres achats et charges externes	209 907		204 923		4 984	2,43		
Aides financières								
Impôts, taxes et versements assimilés	2 049		2 127		-78	-3,66		
Salaires et traitements	234 593		179 687		54 906	30,56		
Charges sociales	111 954		71 096		40 858	57,47		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 076		1 109		967	87,20		
Dotations aux provisions								
Reports en fonds dédiés								
Autres charges	16		74		-58	-78,37		
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>	<b>560 595</b>		<b>459 016</b>		<b>101 579</b>			
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>-26 926</b>		<b>-21 721</b>		<b>-5 205</b>	<b>-23,95</b>		
<b>PRODUITS FINANCIERS:</b>								
De participations								
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif								
Autres intérêts et produits assimilés	2 813		147		2 666	N/S		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges								
Différences positives de change	263				263	N/S		
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
<b>Total des produits financiers (III)</b>	<b>3 076</b>		<b>147</b>		<b>2 929</b>	<b>N/S</b>		
<b>CHARGES FINANCIERES:</b>								
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions								
Intérêts et charges assimilées								
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements								
<b>Total des charges financières (IV)</b>								
<b>RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>3 076</b>		<b>147</b>		<b>2 929</b>	<b>N/S</b>		

**STRASBOURG CONVENTION BUREAU**  
**COMPTE DE RÉSULTAT**

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

<b>COMPTE DE RÉSULTAT ( suite )</b>	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
<b>RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)</b>	<b>-23 850</b>	<b>-21 574</b>	<b>-2 276</b>	-10,54
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS:</b>				
Sur opérations de gestion	35 631		35 631	N/S
Sur opérations en capital	78		78	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges				
<b>Total des produits exceptionnels (V)</b>	<b>35 709</b>		<b>35 709</b>	N/S
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES:</b>				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
<b>Total des charges exceptionnelles (VI)</b>				
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>35 709</b>		<b>35 709</b>	N/S
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	-1 410	-2 297	887	38,62
Total des produits (I + III + V)	572 454	437 442	135 012	30,85
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	559 185	456 719	102 466	22,44
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>13 268</b>	<b>-19 277</b>	<b>32 545</b>	168,83
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>				
<b>PRODUITS :</b>				
Dons en nature	16 970	15 888		
Prestations en nature				
Bénévolat	8 203	8 831		
<b>TOTAL</b>	<b>25 173</b>	<b>24 719</b>		
<b>CHARGES :</b>				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services	16 970	15 888		
Prestations				
Personnel bénévole	8 203	8 831		
<b>TOTAL</b>	<b>25 173</b>	<b>24 719</b>		

## Annexe association

### PREAMBULE

L'association Strasbourg Convention bureau a pour mission, en fédérant les professionnels, de développer en nombre, qualité et diversité l'accueil et l'organisation de manifestations professionnelles économiques à Strasbourg et en Alsace.

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 317 142,72 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 13 268,30 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 13/03/2024 par les dirigeants.

### EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

## PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

### METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucrative, de l'autorité des normes comptables.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en EUROS.

## PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

### **Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

### **Amortissement et dépréciation de l'actif :**

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

### **Créances :**

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

### **Provisions pour risques et charges :**

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

### **Indemnités de fin de carrière :**

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

## Annexe association (suite)

### NOTES SUR LE BILAN ACTIF

#### *Immobilisations*

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 495			1 495
Immobilisations corporelles	31 347	6 729	5 509	32 567
Immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>	<b>32 842</b>	<b>6 729</b>	<b>5 509</b>	<b>34 062</b>

#### *Amortissements*

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	220	498		718
<b>TOTAL I</b>	<b>220</b>	<b>498</b>		<b>718</b>
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers		209		209
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	28 194	1 368		29 562
Emballage récupérables et divers				
<b>TOTAL II</b>	<b>28 194</b>	<b>1 577</b>		<b>29 771</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II)</b>	<b>28 414</b>	<b>2 075</b>		<b>30 489</b>

#### *Etat des créances et charges constatées d'avance*

<b>Créances</b>	<b>Montant brut</b>	<b>Echéances jusqu'à 1 an</b>	<b>Echéances à plus d'un an</b>
<b>Créances de l'actif immobilisé:</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
<b>Créances de l'actif circulant:</b>			
Créances usagers	66 531	66 531	
Autres créances	6 237	6 237	
<b>Charges constatées d'avance</b>	20 170	20 170	
<b>TOTAL</b>	<b>92 938</b>	<b>92 938</b>	

#### *Etat des produits à recevoir*

<b>Produits à recevoir</b>	<b>Montant</b>
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	0
Subventions/financements	0
Autres produits à recevoir	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>

## Annexe association (suite)

### NOTES SUR LE BILAN PASSIF

#### *Fonds propres*

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	53 469	- 19 277			34 192
Dont générosité du public					
Report à nouveau					
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	-19 277	19 277			13 268
Dont générosité du public					
<b>Situation nette</b>	<b>34 192</b>	<b>0</b>			<b>47 460</b>
<b>Situation nette dont générosité du public</b>					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement			1 500	- 77	1 423
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
<b>TOTAL</b>	<b>34 192</b>	<b>0</b>	<b>1 500</b>	<b>- 77</b>	<b>48 882</b>
<b>TOTAL dont générosité du public</b>					

### Analyse des fonds dédiés

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après comportant les montants suivants :

### ANNEXE : Tableau des fonds dédiés en €

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

FONDS DEDIES	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation au cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Valeur fin d'exercice	Fonds dédiés sans mouvements depuis 2 ans
	(A)	(B)	(C)	(D) = (A) - (B) + (C)	
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	Néant
<b>Total 1</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>Néant</b>
Fonds dédiés sur dons manuels affectés					
<b>Total 2</b>					
Fonds dédiés sur legs et donations affectés					
<b>Total 3</b>					
<b>Total (1+2+3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>Néant</b>

(A) Fonds à engager au début de l'exercice

(B) Utilisation au cours de l'exercice

(C) Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées

(D) Fonds restants à engager en fin d'exercice

*Etat des dettes et produits constatés d'avance*

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	32 577	32 577		
Dettes fiscales et sociales	73 689	73 689		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	161 995	161 995		
<b>TOTAL</b>	<b>268 261</b>	<b>268 261</b>		

*Charges à payer par poste de bilan*

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	10 661
Dettes fiscales et sociales	7 638
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	<b>18 299</b>

## Annexe association (suite)

### *Cotisations des adhérents*

Depuis les cotisations 2021, l'entité établit des factures pour obtenir le paiement de la cotisation. Elle opte donc à la méthode de la facturation des cotisations.

### *Evaluation des contributions volontaires en nature*

Au sein de l'entité, 155 heures de bénévolat ont été enregistré en 2023. Cela représente un montant de 8 203 € ;

Une nouvelle convention d'occupation temporaire du domaine public a été signée avec l'Eurométropole le 17 Août 2023 pour une durée de 3 ans avec une redevance annuelle de 20 811,96 € payée mensuellement.

Pour 2023, la valeur locative annuelle des lieux après indexation de l'indice est estimée à 36 920,20 €. L'avantage en nature de la mise à disposition gratuite s'élève donc à 16 970 €.

### Tableau relatif aux produits et charges exceptionnels

	Net
<b>Produits exceptionnels</b>	
Sur opérations de gestion	35 631
Sur opérations en capital	78
Produits de cession des éléments d'actif	
Produits sur exercices antérieurs	
Reprises sur provisions et transferts de charges	
<b>Charges exceptionnelles</b>	
Sur opérations de gestion	
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	
Dotations aux provisions	
Charges sur exercices antérieurs	
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>35 709</b>

### Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

L'association a décidé de ne pas provisionner dans ses comptes le montant des engagements pour départ à la retraite.

Le montant des engagements s'élève à la clôture de l'exercice à 37 678 €.

Les calculs retenus pour l'évaluation de l'indemnité de départ à la retraite sont basés sur :

- le salaire en fin de carrière
- les droits accumulés en fin de carrière : méthode rétrospective proratisée sur l'ancienneté
- la quotité de droits cumulés en fin de carrière basée sur la convention collective
- le départ volontaire ou à l'initiative du salarié
- l'âge de départ à la retraite
- le taux de rotation du personnel
- le taux moyen d'augmentation des salaires
- le taux d'actualisation retenu
- le taux moyen des charges sociales

Le contrat Indemnités de fin de carrière a été doté durant l'année 2023 de 21 000 €.

Soit un total de 37 000 € depuis la mise en place du contrat en 2020.

### Rémunération des cadres dirigeants

Applicable aux associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 E et recevant une ou plusieurs subventions de l'État ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 E.

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

### Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	2,0	0
Non cadres	3,0	0
<b>TOTAL</b>	<b>5,0</b>	<b>0</b>